

Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 341

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260028>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Evidemment, ce sont là les premiers pas que doit faire toujours et partout notre mouvement, et nous n'écrivons nullement ceci pour décourager celles qui travaillent avec patience et persévérance. Mais... voici vingt ans bien sonnés que l'on parle et que l'on agit en faveur du vote des femmes dans notre pays, et en être encore là après vingt ans nous fait nous demander si les Persanes, qui soulèvent à peine leur voile aujourd'hui, ne nous dépasseront pas sur le chemin de la reconnaissance de nos droits?...

CORRESPONDANCE

Lettre ouverte à la Commission d'étude pour l'emploi du Fonds de la Saffa.

Berne, le 27 octobre 1930.

Mesdames,

Dans le compte-rendu de l'Assemblée générale de l'Alliance des Sociétés féminines à Davos, paru dans le *Schw. Frauenblatt* du 10 octobre, nous lisons que votre Commission a actuellement deux projets à soumettre à l'Assemblée plénière: celui — déjà connu — d'un fonds de prêts, et celui — nouveau pour nous — de la création d'une maison de vacances pour la jeunesse.

Nous ignorons les raisons qui ont conduit votre Commission à préparer ce deuxième projet, mais il ne nous paraît pas être conforme aux statuts de la Saffa. En effet, le § 9 de ces derniers dit: «Le bénéfice net de l'Exposition devra être employé à l'amélioration de la situation professionnelle et économique de la femme!»

Il n'a jamais été difficile de réunir, en Suisse, les capitaux nécessaires à la création d'une œuvre sociale. Si le besoin d'une maison de vacances pour la jeunesse se fait vraiment sentir, nous sommes sûre que l'argent se trouvera sans trop de peine. Pourquoi alors employer à cela le bénéfice de la Saffa? Pourquoi rester toujours dans la philanthropie, et ne pas savoir une fois étendre notre activité vers le domaine professionnel?

Si, comme on l'assure, le projet d'un «Fonds de prêts» rencontre une opposition de plus en plus forte, nous prions votre Commission de bien vouloir étudier l'idée suggérée par Mme H. Anneler dans son article: «Le bénéfice de la Saffa et la presse féminine.» (*Schw. Frauenblatt*, No 43, du 24 octobre 1930.)

Les deux grandes puissances actuelles, — dit en substance Mme Anneler, — sont la finance et la presse. Si le bénéfice de la Saffa ne suffit pas à créer une «banque féminine indépendante», il suffit à créer un «journal féminin indépendant». Et très judicieusement, Mme Anneler fait remarquer que les moyens dont dispose en ce moment la femme suisse pour faire entendre sa voix par la presse sont tout à fait insuffisants. Les divers journaux qui ouvrent leurs colonnes aux femmes ne le font que sous réserves et exercent une censure souvent vexatoire. Quant aux deux journaux féminins suisses, ils sont — sous leur forme actuelle — beaucoup trop faibles et trop peu répandus pour pouvoir défendre efficacement les intérêts des femmes.

Reprenant l'idée de Mme Anneler, et d'entente avec elle, nous vous demandons donc de bien vouloir examiner si, avec le bénéfice de la Saffa, il ne serait pas possible de créer un grand journal féminin suisse.

Pour arriver à un tirage satisfaisant, et de façon à ce que ce journal pénètre dans tous les milieux, il faudrait:

- 1) que ce soit un *quotidien*;
- 2) qu'il publie des articles se rapportant à tous les domaines: professionnel, économique, juridique, scientifique, philosophique, artistique, sportif, etc., etc.
- 3) qu'il réserve une attention tout à fait spéciale aux annonces, de façon à ce que celles-ci rendent de réels services. En effet, ce journal pourrait représenter par ses «Offres et demandes d'emplois» un véritable «marché du travail féminin en Suisse». Les hôtels, les pensions-famille et les fabriques devraient également trouver en lui un moyen de réclame unique.
- 4) qu'il soit composé dans les trois langues nationales, c'est-à-dire qu'on puisse y trouver des articles et des annonces en français, en allemand ou en italien, ce qui lui donnerait un caractère vraiment suisse.

Il nous paraît que la création de ce journal serait vraiment conforme à l'esprit du § 9 des statuts de la Saffa; que, par lui, les

diverses Associations ayant participé à l'exposition profiteraient du bénéfice réalisé par toutes, mieux encore qu'avec un «Fonds de prêts»; que ce journal pourrait être le vrai lien entre les diverses parties de notre pays; qu'il serait en quelque sorte le porte-parole de toutes les femmes; qu'il permettrait la défense de tous les intérêts; qu'il serait un puissant moyen de développement; qu'il aiderait à créer ce courant de solidarité féminine dont le besoin se fait de plus en plus sentir; qu'en un mot il serait l'organe vivant de l'Alliance des sociétés féminines suisses.

Nous prions votre commission d'examiner cette suggestion avec bienveillance et d'étudier aussi la situation que créerait la publication de ce quotidien aux deux organes officiels existants: le *Mouvement Féministe* et le *Schw. Frauenblatt*.

Veillez agréer, Mesdames, l'assurance de notre considération distinguée.

H. ZWAHLEN.

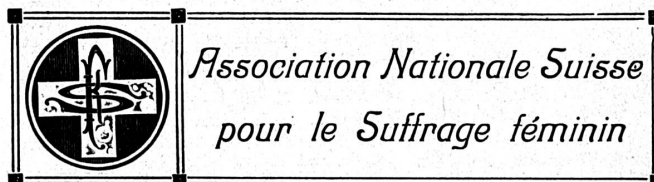
L'Alliance à Davos

Vevey, le 25 octobre 1930.

Chère Mademoiselle,

Je tiens à rectifier une erreur de mon article paru dans votre dernier numéro: la traduction française du rapport de gestion avait été imprimée déjà pour des assemblées générales précédentes, tandis que je croyais avoir exécuté une décision du Comité datant de l'année dernière.

Votre dévouée: A. DE M.



Réunion du Comité Central.

C'est de questions d'ordre administratif et intérieur qu'à eu d'abord à s'occuper le Comité Central lors de sa séance du 19 octobre, dans laquelle il a repris son activité forcément ralentie durant les vacances. Les nouvelles des Sections (qui, pour le dire en passant, ne marquent pas une avance bien notable de l'idée suffragiste); la propagande par divers moyens, tels que la publication de contes et récits suffragistes dans des almanachs et des calendriers, l'envoi du bulletin de presse à près de 150 journaux à travers le pays; les résultats de l'Assemblée générale à Sion et ceux du Cours de Vacances de Weesen, l'ont d'abord occupé, ainsi que des renseignements sur le très amusant film de propagande suffragiste, que les Cinémas populaires ont tourné cet été sur commande spéciale de l'A. S. S. F., et qui sera sans doute prêt à être livré aux Sections dès après Noël. Puis, cela a été le tour des questions internationales: réunions de Vienne en juin, de Genève en septembre, et tout ce qui a été suggéré et décidé dans ces rencontres et qui peut intéresser directement notre mouvement suffragiste suisse. Et c'est également par la voie internationale que plusieurs questions fort intéressantes ont été posées devant le C. C.: celle notamment de l'enquête sur la législation protectrice du travail de la femme, et des résultats de cette législation (ou de l'absence de celle-ci) pour la situation hygiénique et économique des travailleuses, enquête qui va être menée en Suisse par les soins d'une Commission spéciale, composée de personnalités compétentes représentant autant que possible les deux tendances protectionniste et anti-protectionniste. C'est également par la voie internationale que l'A. S. S. F., a été amenée à se préoccuper, selon une proposition faite à l'Assemblée générale de mai dernier, de la lutte à mener contre les stupéfiants dans notre pays, soit au point de vue de la consommation nationale, plus considérable qu'on ne le pense communément, soit à celui de la production nationale et du trafic illicite. Au contraire, la question de la censure cinématographique, traitée par Mme Leuch d'abord à Sion, puis à l'Assemblée de l'Alliance à Davos, et posée également devant la conscience des femmes suisses, résulte de faits qui se sont passés uniquement dans notre pays. Sur tous ces sujets, le Comité Central s'est livré à d'intéressants échanges de vues, et a décidé, ne pouvant entreprendre lui-même toutes ces tâches, d'établir un étroit contrat avec les autres organisations qui se préoccupent de ces mêmes problèmes, et de procéder en commun avec elles à la nomination de Commissions compétentes. Il est sans doute symptomatique que les problèmes purement suffragistes ne soient plus seuls à l'occuper: mais ceci devait arriver, de par la force des choses, du moment que notre mouvement s'étend, et que, sans perdre de vue un instant le but auquel nous tendons, nous sommes amenés à faire la preuve pratique du concours que les femmes, citoyennes responsables, pourraient apporter à notre vie publique.

E. GO.